

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 juillet 2016
Séance n° 2016 – 07

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

L'an deux mille seize, le douze juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Chantale CORBEAU, Janine PENGUEN, Sylvie TROUDE, Angélique RESTOUX, Chantal ADAM

Messieurs Raymond DUPUY, Jean-Pierre BOUAISSIER, Stéphane LE POTIER, Dieter FRIELING, Henri RUELLAN, Daniel BRINDEJONC, Michel ROGER, Jean-Louis BIENFAIT

Absentes excusées : Madame Odile NOËL donne procuration à Madame Chantale CORBEAU

Madame Monique LE GALL donne procuration à Monsieur Jean-Louis BIENFAIT

Absents : Madame Karine NORRIS-OLLIVIER et Messieurs Stéphane LOYANT, Serge AUFFRET

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LE POTIER a été nommé secrétaire

Date de convocation : 08 juillet 2016

Ordre du Jour :

- Espace de la Cerisaie – Plan de financement – Autorisation d'emprunt - Validation

Ouverture de la séance à 18 h 30

Délibération n° 2016-07-001

Objet : Espace de la Cerisaie – Plan de Financement – Autorisation d'emprunt - Validation

Afin de consolider le financement de l'Espace de la Cerisaie, il est décidé de recourir à un emprunt. A cet effet une consultation d'organismes bancaires a été opérée et après examen des offres, il est proposé de retenir l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal est donc invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 400 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivants :

Prêt indexé sur taux fixe BEI

Montant : 400 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,19 %

Profil d'amortissement : Echéances constantes

Typologie gissler : 1 A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Monsieur Henri Ruellan indique qu'il n'est pas d'accord et qu'un prêt à court terme sur 3 ans à taux zéro sur la TVA aurait pu être vu, il aurait pu tenir compte des 3 investissements.

Monsieur Le Maire répond que l'objet de ce dispositif mis en place provisoirement par l'Etat n'a un effet que sur la trésorerie ; il permet de compenser le délai de remboursement de la TVA, ce n'est en aucun cas un dispositif d'emprunt à long terme. La commune ne l'a pas activé, car de toute façon le remboursement de la TVA, même décalée, abonde ensuite la capacité de remboursement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 16 – abstention : 02 – contre : 0 – Pour : 14

- Décide de contracter un prêt de 400 000 € sur 20 ans, au taux annuel de 1,19 % auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de l'Espace de la Cerisaie
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de celui-ci et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

L'ordre du jour étant court, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un veut évoquer des questions diverses ?

Monsieur Brindejone s'interroge sur la conception du préau en cours de construction au cimetière, sur sa structure et sur l'essence du bois utilisé, craignant un problème de solidité.

Monsieur Le Maire indique que la conception a été réalisée par l'architecte et vérifiée par le bureau d'étude ; un cahier des charges a été rédigé pour la charpente et la toiture prévoyant les sections des éléments de bois et l'essence (DOUGLAS), la couverture étant prévue en matériaux très léger (polycarbonates). Monsieur Le Maire ajoute que les remarques de Monsieur Brindejone sont notées et seront relayées lors de la prochaine réunion de chantier.

Monsieur Ruellan demande si plusieurs devis ont été demandés pour le nettoyage de l'église, le coût lui paraissant excessif.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a pas eu de consultation de plusieurs entreprises, car ce n'est pas obligatoire pour des montants de ce niveau. Par ailleurs c'est une entreprise de Plerguer qui a été choisie. S'agissant du prix, celui-ci est adapté aux conditions d'intervention qui ont nécessité des moyens techniques importants (nacelle) compte tenu des volumes et des hauteurs.

Monsieur Le Maire a levé la séance à 19h15

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
CORBEAU Chantale	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
PENGUEN Janine	

BIENFAIT Jean-Louis	
FRIELING DIETER	
LE POTIER Stéphane	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	
RUELLAN Henri	